

Pour une meilleure indexation des rentes du RREGOP

30 août 2019

Serge Bordeleau

Quelques éléments contextuels

Taux d'endettement plus élevé chez les retraités

Taux de faillite chez les aînés en hausse

Inflation alimentaire en hausse



Les aînés québécois travaillent plus longtemps et sont plus endettés

Ils ne travaillent toutefois pas aussi longtemps que les autres Canadiens, selon un rapport de Desjardins.

Par : Finance et Investissement | 16 août 2019 | 10:04



Rechercher "Pied de page"

- Exporter un fichier PDF
- Créer un fichier PDF

Adobe PDF Pack

Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner le fichier à convertir au format PDF

Sélectionner un fichier

- Modifier le fichier PDF
- Commentaire
- Combinaison de fichiers
- Organiser les pages

Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC

[Tester la version d'essai](#)

Les Québécois âgés de 65 ans et plus travaillent plus longtemps et sont davantage endettés

qu'auparavant, selon ce récent rapport.

Citant des données de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec, le rapport

marque que les travailleurs du Québec retardent depuis quelques années le moment de prendre leur retraite, bien que leur départ du marché du travail continue de s'effectuer avant les habitants de l'Ontario et de l'Ouest canadien.

Selon le rapport, 60,9% des nouveaux retraités québécois avaient moins de 65 ans entre 2014 et 2018. Dans l'Ouest canadien, cette proportion était de 53,6% au cours de la même période et de 52,8% en Ontario.

La participation au marché du travail, qui comprend à la fois des travailleurs et des demandeurs d'emploi, a régulièrement augmenté chez les aînés québécois âgés de 60 à 64 ans et de 65 à 69 ans. Toutefois, le taux de participation n'est pas aussi élevé que dans le reste du Canada.

Le rapport évoque le crédit d'impôt annoncé lors du budget du gouvernement du Québec en mars 2019, qui fait passer le seuil de l'impôt sur le revenu à 28 226 \$, contre 18 129 \$ pour les travailleurs de plus de 60 ans, comme étant l'une des raisons pouvant expliquer pourquoi les

Rechercher "Pied de page"

- Exporter un fichier PDF
- Créer un fichier PDF

Adobe PDF Pack

Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner le fichier à convertir au format PDF

Sélectionner un fichier

- Modifier le fichier PDF
- Commentaire
- Combinaison de fichiers
- Organiser les pages

Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC

[Tester la version d'essai](#)

Le rapport évoque le crédit d'impôt annoncé lors du budget du gouvernement du Québec en mars 2019, qui fait passer le seuil de l'impôt sur le revenu à 28 226 \$, contre 18 129 \$ pour les travailleurs de plus de 60 ans, comme étant l'une des raisons pouvant expliquer pourquoi les Québécois choisissent de continuer à travailler plus longtemps.

Les personnes âgées du Québec ont également davantage de dettes, précise le rapport, bien que leurs actifs aient également augmenté, principalement en raison de la hausse des prix des logements.

La proportion de familles de personnes âgées québécoises endettées est passée de 27,5% en 1999 à 40,1% en 2016. Les deux tiers de cette augmentation sont attribuables à la dette hypothécaire alors que l'autre tiers à la dette liée à la consommation.

Au cours de la même période, la dette médiane est passée de 8 300 dollars à 16 500 dollars, tandis que l'actif médian est passé de 275 200 dollars à 406 000 dollars, principalement en raison de l'appréciation du marché de l'habitation.

Rechercher "Pied de page"

- Exporter un fichier PDF
- Créer un fichier PDF

Adobe PDF Pack

Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner le fichier à convertir au format PDF

Sélectionner un fichier

- Modifier le fichier PDF
- Commentaire
- Combinaison de fichiers
- Organiser les pages

Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC

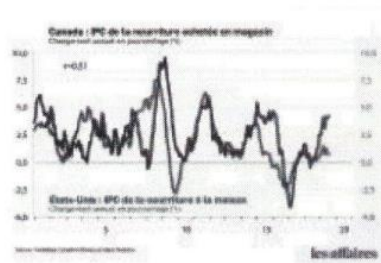
[Tester la version d'essai](#)

les affaires

L'inflation des aliments, un phénomène canadien?

par lesaffaires.com

Publié le 23/08/2019 à 14:58



Les données canadiennes sur l'inflation en juillet montrent que les prix des aliments achetés en épicerie ont progressé de 4,2% sur un an.

Douglas Porter, économiste en chef chez BMO Marchés des capitaux, parle d'un sommet depuis 2016 (alors que le prix du chou-fleur atteignait des sommets). M. Porter trouve curieux de ne pas observer le même phénomène aux États-Unis. De ce côté, la hausse sur un an des prix des produits achetés en épicerie a reculé à 0,6% en juillet.

Rechercher "Pied de page"

- Exporter un fichier PDF
- Créer un fichier PDF

Adobe PDF Pack

Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner le fichier à convertir au format PDF

Sélectionner un fichier

- Modifier le fichier PDF
- Commentaire
- Combinaison de fichiers
- Organiser les pages

Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC

[Tester la version d'essai](#)



Les consommateurs pourraient devoir payer davantage pour leurs légumes en 2019. Photo: Getty Images / Vadim Guzha

Les Canadiens doivent s'attendre à payer davantage pour leur panier d'épicerie dans l'année qui vient. C'est ce que prévoit l'édition 2019 du Rapport canadien sur les prix alimentaires à la consommation, publié conjointement par l'Université Dalhousie à Halifax et l'Université de Guelph, en Ontario.

Un texte de **Frédéric Wolf**

Le budget alimentaire augmentera de 1,5 % à 3,5 % l'an prochain, selon les auteurs de cet exercice annuel.

La nouvelle édition du rapport, dévoilée mardi, prévoit que la famille canadienne moyenne (deux adultes et deux enfants) dépensera 12 157 \$ en alimentation dans l'année qui vient, soit 411 \$ de plus qu'en 2018.

L'une des principales causes de cette augmentation est la hausse anticipée du prix des légumes. Les auteurs du rapport estiment que ceux-ci coûteront de 4 % à 6 % plus cher dans la prochaine année. C'est une hausse similaire à [celle qui était prévue en 2018](#), et qui s'est concrétisée.

Le rapport canadien sur les prix alimentaires à la consommation 2019

Rente annuelle moyenne versée aux retraités(RREGOP)

| au 31 déc. | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Var.14-18 | Var.% |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------|-----------|-----------|
| Rente | 19 166 \$ | 19 367 \$ | 19 534 \$ | 19 625 \$ | 19 710 \$ | 544 \$ | 3% |
| Retraités | 232 854 | 245 978 | 259 477 | 270 920 | 282 491 | 49 637 | 21% |
| Participants act. | 543 434 | 519 662 | 531 342 | 538 778 | 552 168 | 32 506 | 6% |

Source Rapports annuel de gestion de la CARRA et Retraite Québec

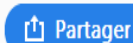
Les retraités du RREGOP ne roulent pas sur l'or avec une hausse de 3% pour les 5 dernières années.

IPC-Québec: 2014= 123,4 2018 = 129 var.=4,5 %

Même en ajoutant la rente moyenne RRQ versée en 2018 soit 6 139 \$, (diminution de la rente RREGOP à 65 ans) cumul des 2 rentes = 25 849 \$

Quelques caractéristiques du RREGOP

- Extraits de la présentation de Guy Pépin, conseiller sénior à la retraite pour la CSQ pour une présentation l'AREQ en Outaouais, avril 2019.



1. Un survol de notre régime de retraite

- Le RREGOP a été créé en 1973 pour l'ensemble de la fonction publique
- C'est un régime à prestations déterminées
 - Montant de rente connu à l'avance et déterminé en fonction des années de participation;
 - Calcul à partir du salaire des 5 meilleures années;
 - **Rente garantie et versée jusqu'au décès (jusqu'à ce jour)**
 - Responsabilité du financement et risques associés à une crise financière, au rendement des marchés financiers et à l'espérance de vie assumés collectivement par les personnes cotisantes et par l'employeur
 - **Mauvais rendements ou déficits n'ont aucun impact sur le montant des rentes des personnes retraitées (jusqu'à ce jour)**

Rechercher "Supprimer la page"

Exporter un fichier PDF

Créer un fichier PDF

Modifier le fichier PDF

Commentaire

Combinaison de fichiers

Organiser les pages

Biffer

Protection

Optimiser le fichier PDF

Remplir et signer

Envoyer pour révision

Autres outils

Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC

[Tester la version d'essai](#)



1. Un survol de notre régime de retraite

- Le régime de retraite est administré par Retraite Québec (autrefois la CARRA);
- Le régime a été amélioré au fil des négociations avec les centrales syndicales (employés à temps partiel, congés de maternité, retraite progressive, congés partiels sans traitement, exonération pour invalidité,...).

Rechercher "Supprimer la page"

Exporter un fichier PDF ▼

Créer un fichier PDF ▲

Modifier le fichier PDF

Commentaire

Combinaison de fichiers ▼

Organiser les pages ▼

Biffer

Protection

Optimiser le fichier PDF

Remplir et signer

Envoyer pour révision

Autres outils

Convertissez et modifiez des fichiers PDF
avec Acrobat Pro DC[Tester la version d'essai](#)

2. Le financement du régime

- **Le RREGOP est un régime à coûts partagés (50-50)**
- Aux 3 ans, Retraite Québec procède à l'évaluation actuarielle du régime à la charge des participants (publiée habituellement 20 mois suivant la date de l'évaluation);
- Le rendement du RREGOP (mise à jour) est publié à chaque année;
- Depuis 1973 et jusqu'à l'évaluation au 31 décembre 2005, la méthode d'évaluation actuarielle à la charge des participants était celle de la **prime nivelée**;
- Au 31 décembre 2008, une autre méthode est utilisée: méthode de la **prime unique**.

Rechercher "Supprimer la page"

- Exporter un fichier PDF
- Créer un fichier PDF
- Modifier le fichier PDF
- Commentaire
- Combinaison de fichiers
- Organiser les pages
- Biffer
- Protection
- Optimiser le fichier PDF
- Remplir et signer
- Envoyer pour révision
- Autres outils



Lorsqu'on protège le pouvoir d'achat des personnes retraitées, c'est toute la société québécoise qui est avantagée.



Une indexation partielle qui nous touche directement

On peut lire sur le site de Retraite Québec qu'une indexation est appliquée à la rente de retraite du RREGOP en fonction du taux d'augmentation de l'indice des rentes (TAIR) afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. C'est précisément le rôle de l'indexation. Or, l'indexation ne s'applique pas dans tous les cas actuellement.

À l'origine, la rente de retraite était indexée chaque année selon l'augmentation du coût de la vie (selon le TAIR). Puis, de façon unilatérale en 1982, le gouvernement a modifié la formule d'indexation en enlevant les premiers 3 % d'inflation (TAIR moins 3 %). Cette formule a par la suite été améliorée en 2000 par l'introduction d'un minimum de 50 % d'indexation (TAIR moins 3 %, minimum 50 %).

Votre rente de retraite du RREGOP sera donc indexée chaque année mais pas entièrement, c'est-à-dire qu'elle ne suivra pas l'augmentation du coût de la vie. L'indexation qui sera appliquée à votre rente est calculée en fonction d'une formule qui s'applique à votre situation et selon les périodes durant lesquelles vous avez cotisé au RREGOP.



Rechercher "Compresser la taille"

Exporter un fichier PDF

Créer un fichier PDF

Adobe PDF Pack

Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner le fichier à convertir au format PDF

Sélectionner un fichier

Modifier le fichier PDF

Commentaire

Combinaison de fichiers

Organiser les pages

Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC

Tester la version d'essai



Voici comment ça fonctionne :

Méthode de calcul de l'indexation de la rente

Années cotisées avant le 1^{er} juillet 1982

La portion de rente est indexée à 100 % selon le TAIR*

Années cotisées entre le 1^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999

La portion de rente est indexée selon le TAIR moins 3 %

Années cotisées depuis le 1^{er} janvier 2000

La portion de rente est indexée selon la plus avantageuse des deux formules suivantes : 50 % du TAIR ou TAIR moins 3 %

*TAIR : Taux d'augmentation de l'indice des rentes. Le TAIR correspond approximativement à l'IPC (Indice des prix à la consommation). Source : Retraite Québec



Il est possible que plus d'une formule soit nécessaire pour calculer l'indexation de votre rente si vous avez versé des cotisations durant plus d'une période.

Rechercher "Compresser la taille"

Exporter un fichier PDF

Créer un fichier PDF

Adobe PDF Pack

Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner le fichier à convertir au format PDF

Sélectionner un fichier

Modifier le fichier PDF

Commentaire

Combinaison de fichiers

Organiser les pages

Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC

Tester la version d'essai

Formation Responsables sectoriels Gatineau 36 diapos_2019.pdf - Adobe Acrobat Reader DC

Fichier Edition Affichage Fenêtre Aide

Accueil Outils Formation Respons... x

15 / 36 113%

Se connecter Partager

2.2 Méthode de la prime unique

- **Toute amélioration du régime aura une incidence sur le passif;**
- Le rendement de la Caisse du RREGOP revêt une grande importance;
- **Ces améliorations sont à la charge des personnes cotisantes et du gouvernement, les personnes retraitées ne cotisant plus au régime.**

254 x 143 mm

AREQ CSQ

Rechercher "Supprimer la page"

- Exporter un fichier PDF
- Créer un fichier PDF
- Modifier le fichier PDF
- Commentaire
- Combinaison de fichiers
- Organiser les pages
- Biffer
- Protection
- Optimiser le fichier PDF
- Remplir et signer
- Envoyer pour révision
- Autres outils

Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC

Tester la version d'essai

Nuances: question délicate, les retraités ne sont pas partis avec la caisse, le solde des cotisations contribue au surplus de la caisse. De plus ce sont des conditions imposées en 1982 aux syndicats. Contexte hyper-inflationniste à l'époque.



Perte du pouvoir d'achat

Indexation de la rente de retraite

Années Cotisées 35 (Personne ayant cotisé à 100 %)

| Année de la retraite | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Année du début | 1950 | 1955 | 1960 | 1965 | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 |
| Indexé à 100% | 32 | 27 | 22 | 17 | 12 | 11 | 10 | 9 | 8 | 7 | 6 | 5 |
| IPC-3% | 3 | 8 | 13 | 17,5 | 17,5 | 17,5 | 17,5 | 17,5 | 17,5 | 17,5 | 17,5 | 17,5 |
| IPC-3%; min 50% | 0 | 0 | 0 | 0,5 | 5,5 | 6,5 | 7,5 | 8,5 | 9,5 | 10,5 | 11,5 | 12,5 |
| % duTAIR | 91% | 77% | 63% | 49% | 42% | 41% | 39% | 38% | 36% | 35% | 34% | 32% |

| Année de la retraite | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Année du début | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 |
| Indexé à 100% | 4 | 3 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| IPC-3% | 17,5 | 17,5 | 17,5 | 17,5 | 17,5 | 16,5 | 15,5 | 14,5 | 13,5 | 12,5 | 11,5 | 10,5 |
| IPC-3%; min 50% | 13,5 | 14,5 | 15,5 | 16,5 | 17,5 | 18,5 | 19,5 | 20,5 | 21,5 | 22,5 | 23,5 | 24,5 |
| % duTAIR | 31% | 29% | 28% | 26% | 25% | 26% | 28% | 29% | 31% | 32% | 34% | 35% |

| Année de la retraite | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 | 2035 |
|----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Année du début | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 |
| Indexé à 100% | | | | | | | | | | | |
| IPC-3% | 9,5 | 8,5 | 7,5 | 6,5 | 5,5 | 4,5 | 3,5 | 2,5 | 1,5 | 0,5 | 0 |
| IPC-3%; min 50% | 25,5 | 26,5 | 27,5 | 28,5 | 29,5 | 30,5 | 31,5 | 32,5 | 33,5 | 34,5 | 35 |
| % duTAIR | 36% | 38% | 39% | 41% | 42% | 44% | 45% | 46% | 48% | 49% | 50% |

Préparé par Guy Pépin

Anciens, jeunes retraités ou futurs retraités nous sommes tous affectés par la non indexation des rentes; les plus pénalisés ne recevant qu'entre 25% et 30% du TAIR pour des départs à la retraite entre 2013 et 2021

Rechercher "Faire pivoter la page"

Exporter un fichier PDF

Créer un fichier PDF

Adobe PDF Pack

Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner le fichier à convertir au format PDF

Sélectionner un fichier

Modifier le fichier PDF

Commentaire

Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC

Tester la version d'essai

Caisse des participants ou la «cagnotte» des employés -RREGOP

- Valeur marchande évolution de la caisse
- Valeur actuarielle
- Rendements



Note d'information du Comité de retraite – juin 2018



Mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2017

La Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit que le Comité de retraite du RREGOP doit demander, pour chacune des deux années suivant l'évaluation actuarielle triennale, une mise à jour de celle-ci.

Compte tenu de l'importance de la caisse de retraite des participants, la mise à jour de l'évaluation actuarielle permet de mieux suivre la situation financière du régime et de déterminer, pour la portion des prestations à la charge des participants, si un surplus excédant 20 % de la valeur actuarielle des prestations (passif) est disponible au 31 décembre de l'année. Ceci pourrait permettre de bonifier l'indexation des rentes, en cours de paiement et à la charge des participants, relativement au service accompli du 1^{er} juillet 1982 au 31 décembre 1999.

La mise à jour au 31 décembre 2017 de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2014, réalisée par les actuaires de la Direction des régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec, a été présentée au Comité de retraite en juin 2018.

Cette mise à jour montre que la situation financière de la portion des prestations à la charge des participants s'est améliorée depuis le dépôt de l'évaluation actuarielle, passant d'un déficit de 0,9 milliard de dollars au 31 décembre 2014 à un surplus de 4,6 milliards de dollars au 31 décembre 2017. Étant donné que ce surplus représente 7,7 % de la valeur actuarielle des prestations, l'indexation des rentes au 1^{er} janvier 2019 ne sera pas bonifiée.


 Exporter un fichier PDF Créer un fichier PDF

Adobe PDF Pack

Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner le fichier à convertir au format PDF

Sélectionner un fichier

 Modifier le fichier PDF Commentaire Combinaison de fichiers Organiser les pages

Convertissez et modifiez des fichiers avec Acrobat Pro DC

[Tester la version d'essai](#)

Note d'information du Comité de retraite – juin 2018

| | 2014 | 2017 | Variation 2014-2017 |
|---|-----------|----------|------------------------|
| 1- Valeur marchande de la caisse des participants | 55,0 G\$ | 67,9 G\$ | Augmentation de 23,4 % |
| 2- Valeur actuarielle de la caisse des participants(*) | 52,3 G\$ | 64,8 G\$ | Augmentation de 24,0 % |
| 3- Passif | 53,1 G\$ | 60,2 G\$ | Augmentation de 13,3 % |
| 4- Surplus (déficit) [2 - 3] | (0,9 G\$) | 4,6 G\$ | Écart de + 5,5 G\$ |
| 5- Valeur actuarielle de la caisse en pourcentage du passif [2 ÷ 3] | 98,4 % | 107,7 % | Écart de + 9,3 % |

(*) La valeur actuarielle résulte d'un ajustement apporté à la valeur marchande de la caisse afin d'en atténuer les fluctuations. Cet ajustement consiste à reconnaître graduellement, sur une période de cinq ans, les écarts entre le rendement réalisé et celui qui était anticipé.

Constat très intéressant : la valeur actuarielle de la caisse augmente plus rapidement que le passif 24%/13,3% pour la période concernée. Les rendements y contribuent. Évolution très positive de 2014 à 2017.

Valeur marchande de la caisse au 31 déc. 2018

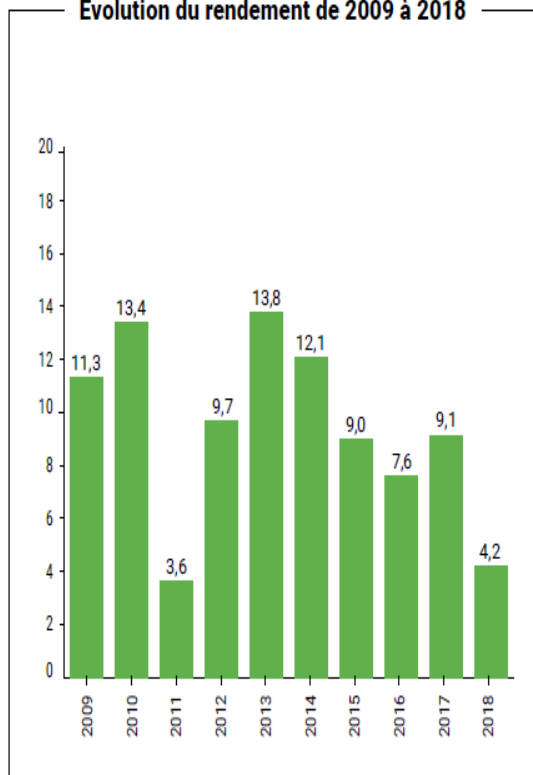
Une caisse de plus de 70 milliards de dollars

Au cours de l'année 2018, la caisse des participants au RREGOP a augmenté de 1,9 milliard de dollars, passant ainsi de 68,5 milliards de dollars au 31 décembre 2017 à 70,4 milliards de dollars au 31 décembre 2018.

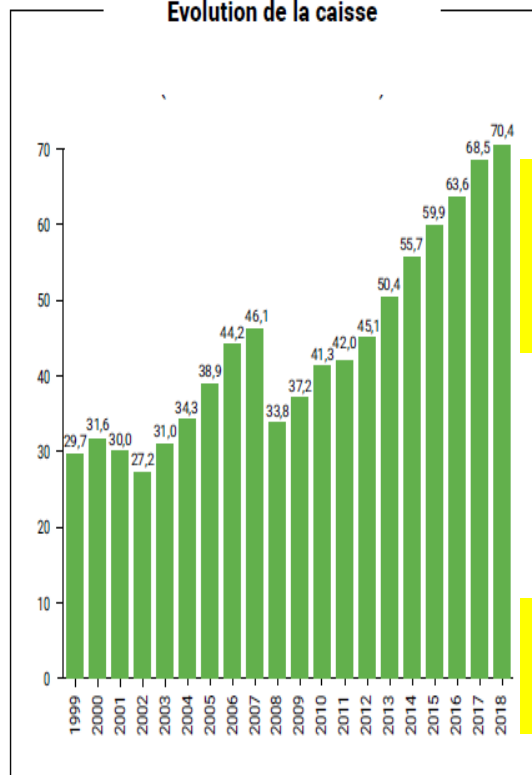
Rappelons que, selon la règle générale, les fonds de la caisse des participants au RREGOP paient environ la moitié des prestations versées par ce régime et que l'autre moitié est assumée par le gouvernement du Québec.

4041-RRSP (2019-02) F

Évolution du rendement de 2009 à 2018



Évolution de la caisse



À noter l'écart positif de 600M\$ pour l'année 2017 avec l'acétate précédente

Source Retraite Québec Février 2019

Rechercher "OCR"

Exporter un fichier PDF

Créer un fichier PDF

Adobe PDF Pack

Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

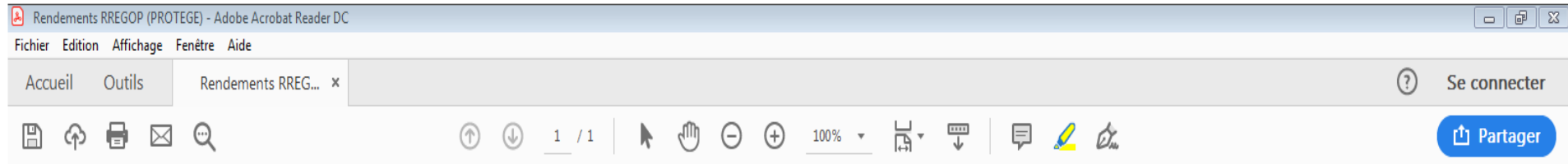
[Sélectionner le fichier à convertir au format PDF](#)

Modifier le fichier PDF

Commentaire

Combinaison de fichiers

Organiser les pages



RETRAITE QUÉBEC

Février 2019

Régime de retraite des employés
du gouvernement et des organismes publics

Rendements RREGOP

Malgré la baisse prononcée des marchés boursiers en déc.2018 (-20%), le rendement demeure très respectable à 4,2%.

Les autres catégories de placement ont performé. Les placements semblent bien diversifiés.

Rendement de 4,2 % en 2018

La caisse des participants au RREGOP a réalisé un rendement de 4,2 % en 2018. Les fonds de cette caisse sont investis à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), dans différentes catégories d'actifs.

Ce sont les catégories d'actifs Immeubles, Infrastructures et Placements privés qui ont eu les meilleurs résultats en 2018, avec des rendements respectifs de 7,8 %, 11,2 % et 16,6 %. Les placements à revenu fixe, quant à eux, ont obtenu un rendement de 2,2 %, alors que les placements dans les marchés boursiers ont obtenu un rendement de -0,9 %.

Sur la période de 10 ans se terminant le 31 décembre 2018, la caisse des participants au RREGOP a réalisé un rendement annuel moyen de 9,3 %.

Bonne nouvelle pour les employés et les retraités: taux de rendement annuel moyen de 9,3% pour la période 2009 à 2018, sur 10 ans.

Le fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)- réserve de l'employeur

- Création en 1993
- Absence de statut fiduciaire au sens d'une caisse de retraite ; gouvernance entière relève du gouvernement du Québec (pas du Comité de retraite).
- Lors des négos de 1999, les syndicats ont obtenu un engagement de l'employeur afin que le FARR atteigne un ratio de capitalisation de 70% en 2020 .

ANNEXE 2 : LE FONDS D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé par le gouvernement en 1993. Il s'agit d'un actif constitué pour le paiement des prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

En décembre 1999, dans le cadre de l'entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif de faire en sorte que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Cet objectif a été atteint plus tôt que prévu puisque cette proportion s'élevait à 74 % au 31 mars 2018.

Des sommes continueront à être accumulées dans le FARR de façon à ce que le gouvernement poursuive la réduction de l'écart existant entre ses obligations actuarielles au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic et les sommes qu'il détient pour y faire face.

En continuité avec la pratique des dernières années, les dépôts au FARR ne seront effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers seront favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations.

GRAPHIQUE I.15

Valeur comptable du FARR en proportion des obligations actuarielles du public et parapublic au 31 mars

À noter la date

Source: Budget du Québec 2019-2020, Plan budgétaire p.I-37

Rechercher "Tracer un rectangle"

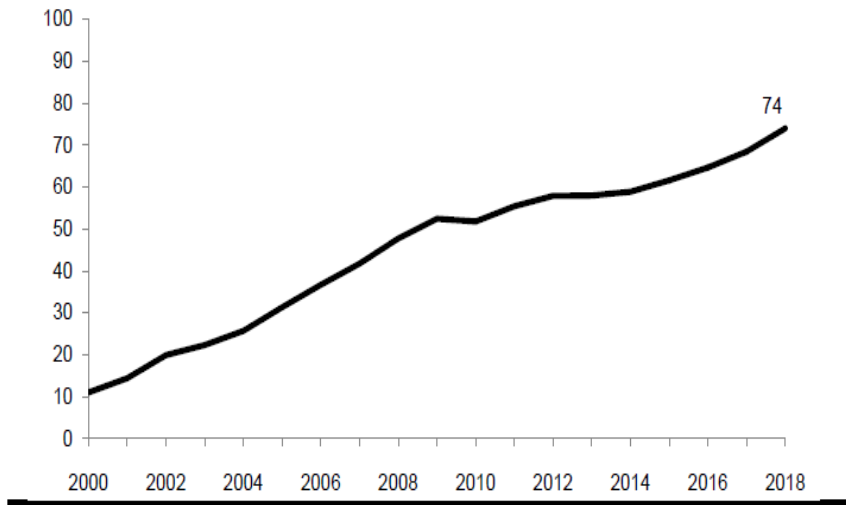
Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner le fichier à convertir au format PDF

Sélectionner un fichier

- Modifier le fichier PDF
- Commentaire
- Combinaison de fichiers
- Organiser les pages
- Biffer
- Protection
- Optimiser le fichier PDF

Valeur comptable du FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 mars (en pourcentage)



Rechercher "Tracer un rectangle"

Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner le fichier à convertir au format PDF

Sélectionner un fichier

Modifier le fichier PDF

Commentaire

Combinaison de fichiers

Organiser les pages

Biffer

Protection

Optimiser le fichier PDF

Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC

Tester la version d'essai

Pourquoi des données au 31 mars 2018?
Il y avait certainement des informations plus à jour.

Passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2018
(en millions de dollars)

Régimes de retraite

| | |
|--|---------------|
| Passif au titre du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) | 60 384 |
| Passif au titre du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et du Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) | 19 360 |
| Passif au titre des autres régimes ⁽¹⁾ | 17 694 |
| Passif au titre des régimes de retraite | 97 438 |

| | |
|--|---------------|
| Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) | -75 417 |
| Passif net au titre des régimes de retraite | 22 021 |

Autres avantages sociaux futurs

| | |
|--|-------------|
| Passif au titre des autres avantages sociaux futurs | 1 480 |
| Moins : Fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs | -1 598 |
| Passif net au titre des autres avantages sociaux futurs | -118 |

| | |
|---|---------------|
| PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS | 21 903 |
|---|---------------|

(1) Le passif des autres régimes tient compte des actifs des autres régimes, dont ceux du Régime de retraite de l'Université du Québec.

Source: Budget 2019-2020-Plan budgétaire I-15

Rechercher "Tracer un rectangle"

Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner le fichier à convertir au format PDF

Sélectionner un fichier

Modifier le fichier PDF

Commentaire

Combinaison de fichiers

Organiser les pages

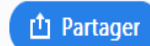
Biffer

Protection

Optimiser le fichier PDF

Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC

Tester la version d'essai



Cette politique de placement est établie selon plusieurs facteurs, dont les prévisions sur dix ans des rendements, écarts-types et corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

En 2018, le taux de rendement des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse a été de 4,29 % pour le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, de 4,38 % pour le Fonds des générations et de 4,33 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés.

La politique de placement de ces fonds est présentée dans l'encadré de la page suivante.

TABLEAU I.16

Rendement et valeur marchande en 2018 des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec

| | Taux de rendement (en %) | Valeur marchande au 31 décembre 2018 (en M\$) |
|--|--------------------------|---|
| Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) | 4,29 | 83 176 |
| Fonds des générations | 4,38 | 11 298 |
| Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA) | 4,33 | 1 240 |

Au 31 décembre dernier la valeur du FARR dépassait 83 G\$; le ratio dépasse certainement le 80% : pour un passif de 99 G\$ le ratio=84%, passif de 100G\$ le ratio=83%

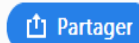
Rechercher "Tracer un rectangle"

Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner le fichier à convertir au format PDF

Sélectionner un fichier

- Modifier le fichier PDF
- Commentaire
- Combinaison de fichiers
- Organiser les pages
- Biffer
- Protection

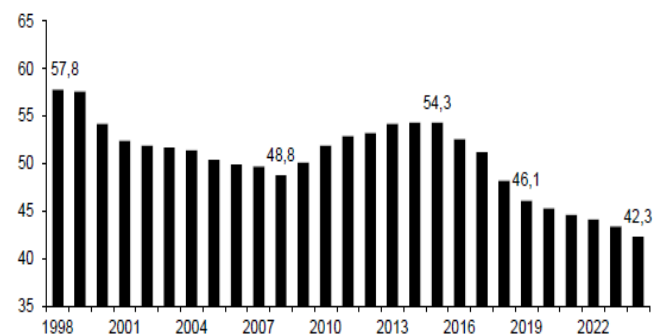


1.4.1 Le poids de la dette brute à son plus bas en plus de vingt ans

Bien que le poids de la dette brute du Québec soit relativement élevé, à 46,1 % du PIB au 31 mars 2019, il est à son plus bas en plus de vingt ans.

GRAPHIQUE I.4

Évolution de la dette brute au 31 mars
(en pourcentage du PIB)



Poids de la dette à son plus bas en 20 ans

Budget du Québec 2019-2020, Plan Budgétaire I-12

Rechercher "Tracer un rectangle"

Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner un fichier

Modifier le fichier PDF

Commentaire

Combinaison de fichiers

Organiser les pages

Biffer

Protection

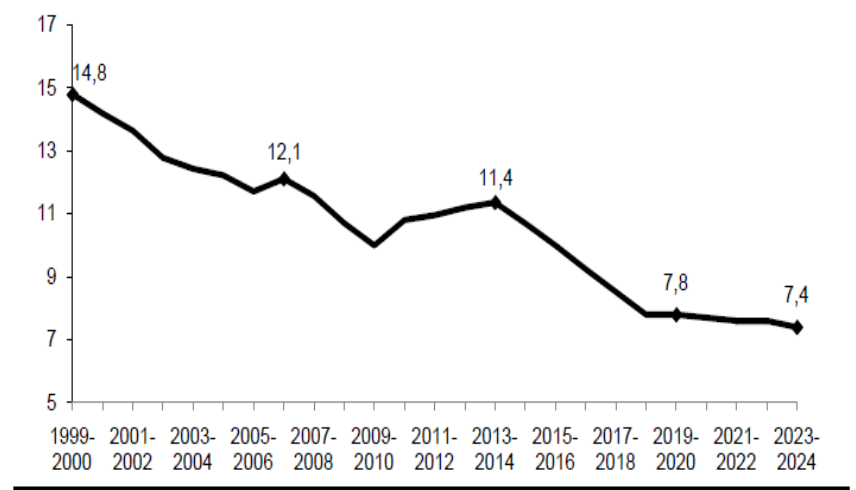
Optimiser le fichier PDF

Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC

Tester la version d'essai

La part des revenus consacrée au service de la dette s'établira à 7,8 % en 2019-2020 grâce, entre autres, à l'accélération du remboursement de la dette à partir du Fonds des générations.

GRAPHIQUE I.8
Service de la dette
(en pourcentage des revenus consolidés)



En 1999, avec le ratio de dette le plus élevé les syndicats avaient obtenu du gouvernement un engagement pour capitaliser le FARR.

Budget 2019-2020-Plan budgétaire I-20

Rechercher "Tracer un rectangle"
Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner le fichier à convertir au format PDF

Sélectionner un fichier

- Modifier le fichier PDF
- Commentaire
- Combinaison de fichiers
- Organiser les pages
- Biffer

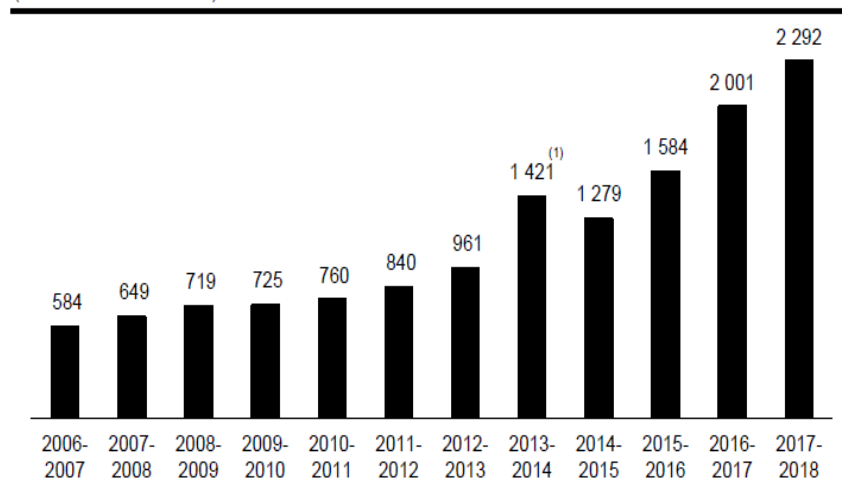
Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC
Tester la version d'essai

Les versements au Fonds des générations sont passés de 584 millions de dollars en 2006-2007 à 2 292 millions de dollars en 2017-2018.

GRAPHIQUE 2

Évolution des sommes consacrées au Fonds des générations

(en millions de dollars)



(1) En 2013-2014, un versement ponctuel de 300 M\$ provenant du Fonds d'information sur le territoire a été effectué au Fonds des générations.

Rechercher "Tracer une forme"

- Exporter un fichier PDF
- Créer un fichier PDF

Adobe PDF Pack
Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner le fichier à convertir au format PDF

Sélectionner un fichier

- Modifier le fichier PDF
- Commentaire
- Combinaison de fichiers
- Organiser les pages

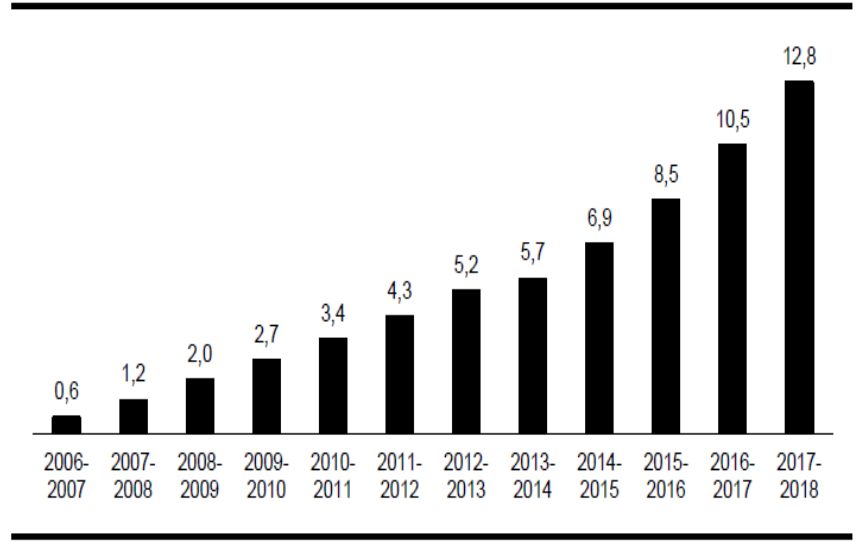
Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC
[Tester la version d'essai](#)

Grâce au mode de fonctionnement défini en 2006 et respecté depuis, le Fonds des générations a connu une croissance importante, qui s'est accélérée au cours des dernières années.

— En un peu plus de dix ans, la capitalisation du Fonds des générations est passée de 600 millions de dollars au 31 mars 2007 à près de 13 milliards de dollars au 31 mars 2018.

GRAPHIQUE 1

Évolution de la valeur comptable du Fonds des générations (en milliards de dollars)



Rechercher "Tracer une forme"

- Exporter un fichier PDF
- Créer un fichier PDF

Adobe PDF Pack

Avec un abonnement payant, convertissez des fichiers au format PDF et combinez-les facilement avec d'autres types de fichiers.

Sélectionner le fichier à convertir au format PDF

Sélectionner un fichier

- Modifier le fichier PDF
- Commentaire
- Combinaison de fichiers
- Organiser les pages

Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC

Tester la version d'essai

Résumé-conclusion-Syndicats

- En résumé la richesse collective s'accroît au Québec: hausse du PIB en 2019 ,possiblement 4%. Taux de chômage au plus bas.
- Surplus budgétaire à la hausse dans les dernières années (7G\$ 2018-19). Poids de la dette à la baisse. Fonds des générations à la hausse. Excédent au RREGOP. Ratio de capitalisation du FARR à la hausse.
- Les retraités du RREGOP , compte tenu des règles de ce régime, ne profitent pas de cette richesse et s'appauvrissent. Hausse de la rente de 3% sur 5 ans.
- Les syndicats du secteur public doivent prendre en compte l'amélioration de la formule d'indexation dans le cadre des prochaines négociations. La retraite représente une matière de négociation à la Table centrale. Tous les retraités (actuels et futurs) subissent la perte de pouvoir d'achat. Et de nombreux retraités vivent dans la pauvreté. Les syndicats doivent entreprendre des démarches , des études afin d'établir un plan crédible d'amélioration de la formule d'indexation en priorisant les 17 ans exclus .Examiner la possibilité d'abaisser le seuil (le verrou) du 120%, à 115% ou 112% (les surplus du RREGOP).Il faudra un plan équilibré à la fois pour les retraités et cotisants.
- Mobilisation des syndicats du secteur public et associations des retraités pour apporter des modifications à la Loi du RREGOP .
- Conjoncture extrêmement favorable pour négocier une bonification de la rente.
- L'AQDR Outaouais va intervenir avec d'autres associations pour améliorer les rentes.